



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2007 A 19 HEURES
HALL DES SPORTS A SEIGNOSSE
(sur convocation du 22 août 2007)

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 37
absents représentés : 7
absents excusés : 4
absents : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le trois du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au hall des sports de Seignosse, sous la présidence de Monsieur Michel CASTETS.

Présents : Messieurs Michel CASTETS, Jean-Claude DARZACQ, Eric KERROUCHE, Jean-Marc SABAROTS, Ladislav de HOYOS, Francis BETBEDER, Christian CHARLIER, Madame Evelyne DACHARY, Messieurs Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Bernard DUBERT, Francis DUBERTRAND, Jean-Pierre DUFAU, Jean-Claude DUIZABO, Madame Bernadette DUPIN, Monsieur Jean-François DUSSIN, Madame Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ, Monsieur Guy FRANÇOIS, Mesdames Jeanine LABÈQUE, Marielle LABERTIT, Michèle LABEYRIE, Messieurs Patrick LABORDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Pierre LAHILLADE, Jean LALANNE, Francis LAPÉBIE, Jean LASSERRE, Michel LAUSSU, Alain LAVIELLE, Madame Nathalie LUPÉ, Monsieur Daniel LUQUET, Madame Marie-Christine MAISONNAVE, Messieurs Yves MONGROLLE, Sylvain OXARAN, Jean RIU, Dominique TEÏLETCHE et Madame Pierrette VIGNAUX.

Absents représentés : M. Charles MAUVOISIN a donné pouvoir à Mme Bernadette DUPIN, M. Hervé BOUYRIE a donné pouvoir à Mme Pierrette VIGNAUX, M. Jean-Claude SAUBION a donné pouvoir à Mme Nathalie LUPÉ, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à M. Sylvain OXARAN, M. Pierre ÇABALOUÉ a donné pouvoir à Mme Jeanine LABÈQUE, Mme Anne-Marie CANCOUËT a donné pouvoir à M. Patrick LABORDE, M. François GUILLOT a donné pouvoir à M. Jean-Claude DUIZABO.

Absents excusés : Madame Michèle EL MANNAÏ, Messieurs René FIALON, Robert LAFITTE, Jérôme PETITJEAN.

Absents : Messieurs Jean DUCASSE, Pierre DUSSAIN, Henri FABÈRES, Mme Céline FERREIRA, Messieurs Gabriel GUELFY, Eric JALRAN, Serge LUCMARET, Jean-Michel MONCLA, Jean-Yves MONTUS, et Xavier SOUBESTRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean LALANNE.

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	Rapporteurs
1	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2007 A LABENNE	M. le Président
2	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL « LANDES FONCIER » A - Acquisition amiable par MACS de parcelles de terrains constructibles appartenant à M. Jacques Lescouzères, lieu dit « Grand Tourren » à Saint-Vincent-de-Tyrosse en vue de la réalisation d'équipements publics et de logements sociaux – Délégation du droit d'acquisition à l'Etablissement Public Foncier Local « Landes Foncier » B - Adhésion de la Communauté de communes du canton de Castets à l'Etablissement Public Foncier Local « Landes Foncier »	M. le Président M. le Président
3	ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MACS A - Vente d'une parcelle de terrain à la société Michel Planté Systèmes dans la ZAE de MACS à Josse B - ZAE de Laubian II à Seignosse C - Parc d'Activités Atlantisud à Saint-Geours-de-Maremne	M. J.Claude Darzacq M. le Président M. J.Claude Darzacq
4	CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX A SAINTE-MARIE-DE-GOSSE – GARANTIE COMPLÉMENTAIRE D'EMPRUNT	M. le Président
5	VOIRIE COMMUNAUTAIRE A - Aménagement giratoire du « Tuquet » sur la RD 12 à St-Geours-de-Maremne 1 <i>Convention MACS / Conseil Général des Landes</i> 2 <i>Convention MACS / Saint-Geours-de-Maremne</i> B - Aménagement du sécurité sur la RD 652 dans la traverse de Vieux-Boucau 1 <i>Convention MACS / Conseil Général des Landes</i> 2 <i>Convention MACS / Vieux-Boucau</i> C - Aménagement piste cyclable le long de la RD 133 à Capbreton D - Aménagement 3° tranche avenue Michel de Montaigne à Capbreton E - Aménagement rues des Alouettes et de la Savane à Capbreton D - Aménagement trottoirs et stationnements rue Jean Moulin à Soustons E - Aménagement rue des Grives avec création d'une piste cyclable à Labenne F - Aménagement place de la gare à Soorts-Hossegor	M. le Président
6	SUBVENTIONS	M. Eric Kerrouche
7	PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – A - Adhésion de MACS au « pôle retraite » du CDG40 – Convention MACS/CDG 40 B - Informations sur le recrutement de personnels	M. le Président
8	ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DE MACS – DÉSIGNATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES EN QUALITÉ DE RÉFÉRENT DE MACS AUPRÈS DES ADMINISTRÉS ET DE LA CADA	M. le Président
9	MISSION TOURISME DE MACS A – Loyer des deux bureaux dans les locaux de la Maison du Port à Capbreton B - Acquisition et installation d'un mur d'images dans le hall d'entrée de la Maison du Port	M. J.Pierre Dufau
10	CONVENTIONS A – Mise en place avec le CAUE des Landes d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage adaptée aux exigences qualitatives du projet de Centre de Musique HQE de MACS B – Organisation partenariale de l'emploi et de l'insertion (OPEI) de MACS – Convention MACS / Pays ALO pour élaboration et mise en place des espaces parcours concertation et économique	M. le Président

11	DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC A - Desserte très haut débit de MACS B - Gestion déléguée pour l'exploitation de l'« Aygueblue »	M. le Président
12	FINANCES COMMUNAUTAIRES - DÉCISIONS MODIFICATIVES	M. le Président
13	ADHÉSION DE MACS AUX RÉSEAUX INFORMATIQUES DE DISTRIBUTION DE BILLETS DE SPECTACLES POUR ÉVÈNEMENTS CULTURELS – CONVENTIONS DE MANDAT AVEC TICKETNET ET LA FNAC	M. Eric Kerrouche
14	INFORMATIONS DIVERSES • Marchés publics • Autres informations	M. le Président

Sur proposition du Président, Monsieur Jean Lalanne est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 25 JUIN 2007 A LABENNE

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président invite le conseil communautaire à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 25 juin 2007 à Labenne ce qu'il fait en l'adoptant à l'unanimité.

2 - ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL « LANDES FONCIER »

A - ACQUISITION AMIABLE DE PARCELLES DE TERRAINS APPARTENANT À MONSIEUR JACQUES LESCOUZÈRES LIEU DIT « GRAND TOURREN » A ST VINCENT DE TYROSSE – DÉLÉGATION A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL « LANDES FONCIER »

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président rappelle à l'assemblée que dans une précédente séance elle avait donné son accord de principe pour l'acquisition de terrains constructibles d'une surface de l'ordre de 35 000 mètres carrés appartenant à Monsieur Jacques Lescouzères, lieu dit « Grand Tourren », en bordure de la RD 33 à Saint-Vincent-de-Tyrosse, face au siège actuel de MACS, en vue de la réalisation d'équipements publics (Trésorerie et Gendarmerie) et de logements sociaux.

Puis il expose que les Domaines ont estimé la valeur vénale de ces biens aux environs de 800 000 € et que le conseil municipal de la ville de Saint-Vincent-de-Tyrosse a donné un avis favorable pour cette acquisition amiable.

Le Président propose de déléguer cette acquisition à « Landes Foncier ».

Il invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce projet ce qu'elle fait en décidant à l'unanimité :

- d'acquérir les parcelles de terrains constructibles d'une surface de 35 000 mètres carrés environ appartenant à Monsieur Jacques Lescouzères, lieu dit « Grand Tourren », le long de la RD 33, face au siège de MACS à St-Vincent-de-Tyrosse, moyennant la somme de 800 000 €,
- de déléguer cette acquisition à l'Etablissement Public Foncier Local « Landes Foncier » pour qu'il en assure le portage foncier et financier,
- de confirmer l'affectation de ces terrains à la réalisation d'équipements publics et de logements sociaux en conformité avec les objectifs du SCOT et du PLH de MACS,
- de charger le Président de signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

*B - ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE CASTETS A
« LANDES FONCIER »*

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que le Conseil d'Administration de « Landes Foncier » a émis le 2 juillet 2007 un avis favorable pour l'adhésion de la Communauté de communes du canton de Castets à cet établissement.

Il invite l'assemblée communautaire à se prononcer sur cette adhésion à laquelle à son tour elle donne à l'unanimité un avis favorable.

3 – ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

*A - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA SOCIÉTÉ MICHEL PLANTÉ SYSTÈMES (MPS)
DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRE DE MACS A JOSSE*

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DARZACQ

Le Président rappelle que dans une précédente séance elle a décidé de vendre à MPS sise à Saint-Vincent-de-Tyrosse une parcelle de terrain de 22 000 mètres carrés dans la Zone d'Activités Economiques de MACS à Josse mais que l'installation de cette société s'est trouvée retardée par le contentieux ayant opposé Monsieur le Préfet à l'association « Bien Vivre à Josse » puis par le projet d'extension de l'entreprise Duhalde sur une partie des terrains que MPS devait acquérir.

Le Président expose ensuite qu'il est désormais possible de vendre à la Société MPS la parcelle qu'elle souhaite acquérir dans la ZAE de MACS à Josse et que les domaines ont évalué la nouvelle valeur vénale de ce bien à 330 000 €.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide :

- de vendre à la Société MPS ou tout autre personne morale qui pourrait se substituer à cette société dont le siège social se trouve situé à Saint-Vincent-de-Tyrosse avenue de Terreblanque (40230) une parcelle de terrain en l'état (non dessouchée) formant dans la ZAE de Josse le lot ci-après référencé :

<u>Section</u>	<u>numéro cadastral</u>	<u>nature</u>	<u>contenance</u>
A	342p	terrain à bâtir	22 000 m ²

moyennant la somme globale de 330 000 € HT (trois cent trente mille Euros hors taxe) payable comptant à la signature de l'acte authentique de vente, tous frais, droits, taxes et honoraires de quelque nature que ce soit se rapportant à cette vente étant à la charge exclusive de l'acquéreur, la Société MPS,

- de charger le Président de signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous documents relatifs à cette vente.

B – ZAE COMMUNAUTAIRE DE LAUBIAN II A SEIGNOSSE

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président fait part de l'état d'avancement du dossier de création de la ZAE communautaire de Laubian II à Seignosse.

Puis il ajoute que les Domaines ont estimé à 137 700 € la valeur vénale des terrains d'une surface de 68 881 mètres carrés constituant l'emprise de cette ZAE que MACS doit acquérir à la commune de Seignosse.

Monsieur Jean Lalanne fait observer que cette estimation sur la base de 2 € le mètre carré de terrain constructible ne correspond pas à la réalité locale du marché foncier des communes littorales et de Seignosse en particulier, que le produit de cette vente ne permettra pas à la commune de reconstituer ses réserves foncières et qu'une nouvelle évaluation domaniale tenant compte de ces considérations s'avère nécessaire.

Le Président lui rappelle d'une part que la communauté a accepté à la demande de la commune de Seignosse de prendre en charge l'aménagement de cette zone et d'autre part que MACS a acquis, suivant évaluation domaniale les terrains des autres ZAE communautaires au prix de 1,50 € le mètre carré, ce qui est également le cas du Syndicat Mixte pour les terrains du Parc d'Activités « Atlantisud ».

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur la requête des représentants de la commune de Seignosse sollicitant une nouvelle évaluation domaniale, ce qu'elle fait par 33 voix pour et 11 abstentions de Madame et Messieurs le Président, Jean-Claude Saubion, Benoît Daret, Francis Dubertrand, Jean-Claude Duizabo, Jean-François Dussin, François Guillot, Jean Lasserre, Nathalie Lupé, Jean Riu et Dominique Teiletche.

Le Président prend acte de ce vote qui diffère l'acquisition des terrains de la ZAE communautaire de Laubian II et par conséquent son aménagement.
La nouvelle estimation sera soumise à l'atelier « Développement Economique » avant d'être présentée à l'assemblée communautaire.

C – PARC D'ACTIVITÉS ATLANTISUD

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Darzacq

Monsieur Jean-Claude Darzacq fait le point sur l'état d'avancement de la première tranche des travaux de viabilité portant sur 40% de la surface cessible soit 75 ha sur lesquels peuvent d'ores et déjà se positionner tous les secteurs d'activités.

Puis il précise que la station d'épuration est terminée, que les travaux de viabilité de la première tranche le seront vers la mi 2008 et que la commercialisation des terrains est possible dès à présent.

4 - CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX A SAINTE MARIE DE GOSSE CONVENTION AVEC S.A HLM HABITAT SUD ATLANTIC (HSA) A BAYONNE – GARANTIE D'EMPRUNT

Rapporteur : Monsieur Le Président

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 8 juin 2006 elle a décidé :

- de fixer les modalités de prise en charge des garanties d'emprunt entre MACS et les communes pour le financement de logements sociaux à hauteur de 2/3 de 50% pour MACS et du tiers restant pour les communes,
- de garantir à hauteur de 185 065 € en application de cette règle les deux emprunts d'un montant global de 555 197 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la Société Habitat Sud Atlantique (HSA).

Puis il expose que suite aux résultats de l'appel d'offres, le montant global des deux emprunts à contracter par HSA s'élève à 587 509 € et que la part d'emprunt à garantir par MACS représentant 2/3 de 50% s'élève à 195 836 € et le 1/3 restant à garantir par la commune à 97 917 €.

Les autres caractéristiques de ces deux emprunts (taux, durée, etc...) sont inchangées.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur cette modification, ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

5 – VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur le Président

A – AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE LIEU DIT « TUQUET » SUR LA RD 112 A SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

1 – Convention MACS / Conseil Général des Landes

Le Président expose que le Conseil Général des Landes a décidé d'inscrire dans son programme voirie 2007 l'aménagement d'un giratoire lieu dit « Tuquet » à l'intersection de la route départementale n°12 et de la voie communale du Tambourin en traverse d'agglomération de Saint-Geours-de-Maremne.

La Communauté de communes sera maître d'ouvrage des travaux et en assurera toutes les charges et obligations.

L'ouvrage une fois achevé sera remis au Conseil Général des Landes dont les services assureront la gestion et l'entretien conformément aux dispositions prévues dans la politique routière départementale.

Le montant de l'opération est évalué à 150 500 € HT. La répartition des dépenses s'établit comme suit :

	Montant	Participation départementale	Participation MACS
Total HT	150 500 €	60 000 €	90 500 €
TVA 19,6 %	29 500 €		29 500 €
TOTAL	180 000 €	60 000 €	120 000 €

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le projet de convention correspondant à intervenir entre le Conseil Général et MACS relatif aux engagements financiers de chaque partie ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

2 – Convention MACS / Commune de Saint-Geours-de-Maremne

Le Président rappelle que conformément au paragraphe 3, annexe I aux statuts de MACS concernant la définition de l'intérêt communautaire Voirie ; s'agissant de la réalisation de travaux en partenariat avec le Conseil Général « la part de financement non prise en compte par le Conseil Général des Landes est répartie de la manière suivante par opération » :

MACS :

- 2/3 de la dépense relevant de la compétence communautaire voirie

Commune de Saint-Geours-de-Maremne :

- 1/3 de la dépense relevant de la compétence communautaire voirie
- les dépenses ne relevant pas de la compétence communautaire voirie

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le projet de convention correspondant ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

B - AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ SUR LA RD 652 EN TRAVERSE DE L'AGGLOMÉRATION DE VIEUX-BOUCAU

1 - Convention Conseil Général des Landes / MACS

Le Président expose que le Conseil Général des Landes a décidé d'inscrire dans son programme voirie 2007 l'aménagement de la chaussée et des trottoirs de la route départementale n° 652 dans la traverse de Vieux-Boucau entre le centre bourg et le giratoire sud en direction de Soustons afin d'améliorer la sécurité routière sur cette section de voie.

La Communauté de communes sera maître d'ouvrage de l'opération et en assurera toutes les obligations.

L'ouvrage une fois achevé sera remis au Conseil Général des Landes dont les services assureront la gestion et l'entretien conformément aux dispositions prévues dans la politique routière départementale.

Le montant de l'opération est évalué d'avant projet à 250 000 € HT. La répartition des dépenses s'établit comme suit :

	Montant	Participation départementale	Participation MACS
Total HT	250 000 €	110 000 €	140 000 €
TVA 19,6 %	50 000 €		50 000 €
TOTAL	300 000 €	110 000 €	190 000 €

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le projet de convention correspondant à intervenir entre le Conseil Général et MACS relatif aux engagements financiers de chaque partie, ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

2 – Convention MACS / Commune de Vieux-Boucau

Le Président rappelle que conformément au paragraphe 3, annexe 1 aux statuts de MACS concernant la définition de l'intérêt communautaire Voirie ; s'agissant de la réalisation de travaux en partenariat avec le Conseil Général « la part de financement non prise en compte par le Conseil Général des Landes est répartie de la manière suivante par opération » :

MACS :

- 2/3 de la dépense relevant de sa compétence,

Commune de Vieux-Boucau :

- 1/3 de la dépense relevant de la compétence communautaire Voirie,
- les dépenses ne relevant pas de la compétence communautaire Voirie

C- CONVENTIONS DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE MACS / COMMUNE DE CAPBRETON

1 - Aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 133

Le Président expose que la commune de Capbreton envisage d'aménager une piste cyclable sous maîtrise d'ouvrage communale, le long de la RD 133 (avenue du Maréchal Foch) dans sa partie comprise entre l'avenue Michel de Montaigne et le giratoire de la RD 418 en direction de Soorts-Hossegor à hauteur de la ZA-ZI de Janicouton.

Des aménagements de type chicanes sont également programmés sur l'avenue du Maréchal Foch pour sécuriser les traversées piétonnes et deux roues au droit des rues adjacentes et des accès aux résidences.

Le Conseil Général et MACS ont validé ce projet ainsi que sa réalisation sous maîtrise d'ouvrage communale.

L'estimation prévisionnelle globale de cette opération s'élève à 310 000 € HT, le Conseil Général participant pour sa part au financement de ces travaux à hauteur de 110 000 € HT.

Le Président rappelle ensuite que conformément à l'article 3 « partenariat entre collectivités de l'annexe 1 Voirie aux statuts de MACS, les dépenses pour travaux non prises en compte par le Conseil Général sont réparties de la manière suivante : 2/3 pour MACS, 1/3 pour les communes.

La répartition entre MACS et la commune de Capbreton de la part de financement non prise en compte par le Conseil Général s'établit donc comme suit :

- MACS :
 - 2/3 des dépenses relevant de la compétence communautaire voirie,
- Capbreton :
 - 1/3 des dépenses relevant de la compétence communautaire voirie
 - les dépenses ne relevant pas de la compétence communautaire voirie

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondant à intervenir entre MACS et la commune de Capbreton ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

2 - Aménagement troisième tranche de l'avenue Montaigne à Capbreton

Le Président expose que l'avenue Montaigne est à la fois une voie de desserte de lotissements, d'équipements scolaires et un itinéraire d'évitement du centre ville. Cette voirie présente une chaussée et des abords déformés.

Une première tranche d'aménagement de cette avenue a été réalisée en 2005 entre la route d'Angresse (RD 133) et l'avenue Francis Planté puis une deuxième tranche en 2006 entre l'avenue Francis Planté et le parc de stationnement de l'école publique Saint-Exupéry.

La troisième et dernière tranche à aménager concerne la partie de l'avenue comprise entre cette école et la RD 652.

Le projet d'aménagement validé par MACS et la commune de Capbreton prévoit la reconstruction d'une chaussée de 5 à 5,5 m de large, la réalisation de trottoirs en grave et d'une piste cyclable distincte de la voie de circulation des véhicules.

L'estimation prévisionnelle de cette opération s'élève à 326 000 € HT.

Le Président ajoute que conformément aux dispositions de l'annexe 1 voirie aux statuts de MACS portant définition de l'intérêt communautaire, la commune assurera la totalité de la maîtrise d'ouvrage de cette opération et que la communauté de son côté lui versera à ce titre une participation correspondant au coût des prestations de compétences communautaires estimées à 269 000 € HT selon les modalités suivantes :

- 134 500 € HT dans les trois mois suivant le démarrage des travaux,
- le solde dans les deux mois qui suivent la réception des travaux après ajustement au montant de dépenses réalisées hors taxes.

La commune de Capbreton prendra en charge :

- les dépenses ne relevant pas de la compétence communautaire voirie.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir pour la réalisation de ces travaux entre MACS et la commune de Capbreton.

3 - Aménagement des rues des Alouettes et de la Savane à Capbreton – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage MACS / Commune de Capbreton

Le Président expose que la commune de Capbreton envisage de rénover les rues des Alouettes et de la Savane avec aménagement d'une chaussée de 5 mètres de large et création de stationnements et de cheminements piétons.

L'intégralité des travaux ainsi que les dépenses s'y rapportant seront prises en charge par la commune dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec MACS que l'assemblée communautaire, sur proposition du Président, approuve à l'unanimité.

D - AMÉNAGEMENT TROTTOIRS RUE JEAN MOULIN– CONVENTION MACS / COMMUNE DE SOUSTONS

Le Président expose que la commune de Soustons réalise l'aménagement de la place Robert Lassalle dans le cadre d'une Opération Urbaine Collective et qu'elle a souhaité intégrer dans cette opération l'aménagement de la portion de route départementale n°17 nouvellement dénommée rue Jean Moulin qui longe cette place.

Les travaux d'aménagement de cette rue sont réalisés par :

- le Conseil Général pour la chaussée,
- MACS pour les trottoirs.

Le Président expose ensuite que l'estimation prévisionnelle des aménagements de trottoirs de la rue Jean Moulin s'élève à 100 000 € HT puis il invite l'assemblée à se prononcer sur le projet de convention à intervenir entre MACS et la commune de Soustons pour le financement de cette opération selon les modalités ci-après indiquées :

- MACS s'engage à prendre en charge :
 - 2/3 des dépenses relevant de la compétence communautaire voirie
- la commune de Soustons s'engage à prendre en charge :
 - 1/3 des dépenses relevant de la compétence communautaire voirie
 - les dépenses ne relevant pas de la compétence communautaire voirie

Puis, le Président invite l'assemblée à se prononcer sur le projet de convention correspondante à intervenir entre MACS et la commune de Soustons ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

E - AMÉNAGEMENT ET MISE EN SÉCURITÉ DE LA RUE DES GRIVES A LABENNE AVEC CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE MACS ET LA COMMUNE DE LABENNE

Le Président expose que la rue des Grives reliant la rue de Bellocq à la future Zone Verte dans le centre bourg de Labenne et desservant divers lotissements est étroite et ne comprend pas d'espaces réservés aux piétons ni aux deux roues.

La commune envisage donc d'aménager et de sécuriser cette rue particulièrement fréquentée en créant une chaussée de 4,60 m et une piste cyclable de 2,50 m.

L'estimation prévisionnelle de cette opération s'élève à 220 000 € HT et les dépenses de compétence communautaire à 162 000 € HT.

La commune de Labenne souhaite réaliser elle-même ces travaux dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec MACS en application des dispositions de l'annexe 1 Voirie aux statuts de la communauté et notamment de l'article 3 de cette annexe « partenariat entre collectivités » concernant les opérations d'aménagement urbain à maîtrise d'ouvrage communale.

Les participations financières prévisionnelles sont estimées pour :

- MACS :
 - 2/3 des dépenses relevant de la compétence communautaire voirie : 108 000,00 € HT
- Labenne :
 - 1/3 des dépenses relevant de la compétence communautaire voirie : 54 000,00 € HT
 - dépenses pour prestations inéligibles à la compétence voirie de MACS 58 000,00 € HT
 - Total commune 112 000,00 € HT

F - AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE A HOSSEGOR – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE MACS/COMMUNE DE SOORTS-HOSSEGOR

Le Président expose que la place de la gare en centre ville à Hossegor est un espace de stationnement particulièrement fréquenté dont la voirie est dégradée avec des couloirs de circulation pour véhicules et piétons qui ne sont plus identifiés.

Le projet d'aménagement validé par MACS prévoit la création de zones de stationnement ainsi que des voies de circulation sécurisées et affectées aux véhicules et aux piétons.

Les participations financières prévisionnelles sont estimées pour :

- MACS :
 - 2/3 des dépenses relevant de la compétence communautaire voirie : 150 000,00 € HT

- Soorts-Hossegor :
 - 1/3 des dépenses relevant de la compétence communautaire voirie : 75 000,00 € HT
 - dépenses pour prestations inéligibles à la compétence voirie de MACS 135 000,00 € HT
 - Total commune 210 000,00 € HT

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre MACS et la commune de Soorts-Hossegor ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

6 - SUBVENTIONS 2007 POUR MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

Rapporteur : Monsieur Eric KERROUCHE

Le rapporteur informe l'assemblée que l'atelier communautaire « Communication Culture » a donné un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes :

- 5 000 € comme les années précédentes à l'Ecole du Cirque à Capbreton. Le Conseil Général, MACS et la commune de Capbreton ne sont pas parvenus à s'accorder sur un projet commun de convention de partenariat et de développement avec l'école qui ne le souhaite pas alors qu'elle accueille plus d'une centaine d'élèves parmi lesquels 80 enfants en provenance de vingt communes de MACS
- 1 000 € au Cercle Taurin de Soustons pour l'organisation d'une semaine de la culture taurine
- 500 € à l'association Diffagago (L'Art Evolution Culturelle)
- 500 € à l'amicale des Pêcheurs Labennais pour l'organisation du championnat du monde de pêche des jeunes espoirs à Labenne.

Il invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ces propositions ce qu'elle fait en les adoptant à l'unanimité.

Puis il informe l'assemblée que le service Culture de MACS souhaite organiser chaque année au mois de septembre en partenariat avec Landes Musiques Amplifiées une manifestation identifiée et reconnue dans une des arènes du territoire communautaire, et que la première édition de cette manifestation dénommée « Le Tour des Arènes » se tiendra le vendredi 21 septembre 2007 en soirée dans les arènes municipales de Saint-Vincent-de-Tyrosse, qui les met gracieusement à la disposition de la communauté, avec la participation de trois artistes de renommée nationale : Bœuf, Da Silva et Mano Solo.

7 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur le Président

A - ADHÉSION DE MACS AU PÔLE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES

Le Président expose que les nouvelles dispositions issues de la loi du 19 février 2007 portant modification du statut de la fonction publique territoriale prévoient que les Centres de gestion ne peuvent plus intervenir dans les dossiers retraite des agents que sur demande des collectivités.

Le Centre de gestion des Landes a donc mis en place à compter du 1^{er} juillet 2007 un service facultatif, « le pôle retraite », qui assurera les missions suivantes :

- mission d'information et de formation multi-fonds,
- intervention sur toutes les procédures liées aux dossiers CNRACL : affiliations, validations de services, liquidation des droits à pension, dématérialisation des dossiers...

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier ce qu'elle fait à l'unanimité en décidant :

- d'adhérer au pôle retraite du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes,
- d'inscrire au budget de MACS la somme de 800 € qui correspond à la tarification forfaitaire mise en place par le Centre de gestion en fonction du nombre d'agents des collectivités,
- de le charger de signer la convention d'une durée de 3 ans à intervenir avec le Centre de gestion qui prend effet à compter du 1^{er} juillet 2007.

B – INFORMATIONS SUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS

- Maxime Samson à l'AMI de MACS à Saint-Vincent-de-Tyrosse en qualité de technicien territorial supérieur (remplacement de Sandra Panchout)
- Cécile Daugas au RAM de MACS en qualité d'Educatrice de Jeunes Enfants (remplacement de Stéphanie Poigneaux)

8 – ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DE MACS – DÉSIGNATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES EN QUALITÉ DE RÉFÉRENT DE MACS AUPRÈS DE LA COMMISSION D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (CADA)

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose qu'en application de l'article 24 de la loi du 17 juillet 1978 et de l'article 42 du décret du 30 décembre 2005, chaque établissement public de coopération intercommunale regroupant une population de dix mille habitants ou plus doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, dont les conditions de nomination et la mission sont définies par les articles 43 et 44 du même décret.

Puis il propose la candidature du Directeur Général des Services que l'assemblée désigne à l'unanimité en tant que personne « responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ».

9 – MISSION TOURISME DE MACS

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre DUFAU

A - LOYER DES DEUX BUREAUX DE LA MISSION TOURISME COTE-SUD DANS LES LOCAUX DE LA MAISON DU PORT A CAPBRETON

Le rapporteur rappelle que depuis le début de l'été, le SIVOM Côte-Sud met à disposition de la Mission Tourisme de MACS deux bureaux d'une superficie de 29.49 m2 dans les locaux de la Maison du Port à Capbreton.

Puis il expose que le montant du loyer à la charge de MACS tenant compte du coût de revient de l'équipement et de ses abords a été évalué à 8 150 € net fixe / an.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur le projet de convention correspondant à intervenir entre MACS et le SIVOM Côte-Sud ce qu'elle fait en l'approuvant à l'unanimité.

B - ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN MUR D'IMAGES DANS LE HALL D'ENTREE DU MUSEE SITUE DANS LA MAISON DU PORT A CAPBRETON - CONVENTION DE COFINANCEMENT MACS/SIVOM CÔTE-SUD

Le rapporteur expose que le SIVOM Côte-Sud a acquis après mise en concurrence auprès de la société « Audiomaster » à Pau pour le prix de 45 000 € TTC, un ensemble d'écrans accolés les uns aux autres formant un mur d'images que cette société a mis en place dans le hall d'entrée du musée situé dans la Maison du Port à Capbreton et dont MACS est le principal utilisateur.

Le Président propose ensuite que la Communauté de communes participe comme convenu lors du vote du Budget Primitif 2007 aux frais d'acquisition et d'installation de cet équipement à hauteur de 29 000 €.

Puis il invite l'assemblée à se prononcer sur le projet de convention correspondant à intervenir entre MACS et le SIVOM Côte-Sud, étant précisé que les frais d'assurance et d'entretien de ce mur d'images seront à la charge exclusive du SIVOM Côte-Sud, ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

10 – CONVENTIONS

Rapporteur : Monsieur le Président

A - MISE EN PLACE AVEC LE CAUE D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PROJET DE CENTRE DE MUSIQUE HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE MACS – CONVENTION MACS / CAUE DES LANDES

Le rapporteur fait le point sur l'état d'avancement du dossier concernant le projet de construction du Centre de Musique Haute Qualité Environnementale de MACS sur des terrains appartenant à la ville de Saint-Vincent-de-Tyrosse aux abords des bâtiments du Lycée Sud des Landes et du complexe sportif de la Voie Romaine.

Il expose ensuite que le montage de ce projet requiert des compétences très spécifiques pour lesquelles la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud a sollicité l'assistance juridique et technique du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Landes en vue de la mise en place dans un premier temps d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage chargée de conseiller et d'aider efficacement MACS tout au long des phases de programmation, de conception puis de réalisation de l'opération.

Puis il ajoute que la communauté avec le concours du CAUE vient de procéder à cette consultation et que la désignation de ce cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours.

Le Président, après cet exposé, invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur la convention type d'accompagnement à intervenir entre MACS et le CAUE.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver :
 - la convention à intervenir entre MACS et le CAUE en vue d'assister la communauté pour la définition et la mise en place d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage adaptée aux exigences qualitatives du projet de Centre de Musique HQE de MACS,
 - les honoraires du CAUE pour cette mission d'accompagnement sont les suivantes :
 - forfaitaire de 500 € dans la limite de 3 à 4 jours de conseiller
 - 200 € par jour supplémentaire
- de charger le Président de signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution.

B - ORGANISATION PARTENARIALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION (OPEI) DE MACS – CONVENTION MACS / PAYS ADOUR LANDES OCÉANES POUR ÉLABORATION ET MISE EN PLACE DES ESPACES PARCOURS, CONCERTATION ET ÉCONOMIQUE

Le Président rappelle à l'assemblée que le Pays Adour Landes Océanes accompagne MACS depuis juin 2005 dans la mise en œuvre d'une Organisation Partenariale de l'Emploi et de l'Insertion (OPEI) sur le territoire communautaire.

L'étude de faisabilité conduite par le Pays ALO de concert avec le Service Emploi de la communauté, a permis de définir dans un premier temps les conditions d'une meilleure coordination locale des organismes et associations intervenant sur MACS dans les domaines de l'emploi et de l'insertion afin d'apporter une plus value aux usagers, aux structures et aux acteurs économiques d'une manière générale.

Le Pays Adour Landes Océanes et MACS ont convenu dans un second temps de poursuivre leur collaboration en établissant puis en cosignant le 19 juin 2007, une charte de partenariat avec les acteurs économiques et sociaux oeuvrant en faveur de l'emploi et de l'insertion sur le territoire communautaire.

Cette charte définit une stratégie globale qui s'organise autour de trois espaces d'échanges : « l'espace parcours », « l'espace concertation » et « l'espace économique » ; l'enjeu étant d'assurer un lien étroit entre Social – Territoire – Economie et d'engager une logique de développement local.

→ *L'espace parcours* réunit les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Il a pour vocation de réfléchir collectivement à la construction et à la mise en œuvre de parcours vers l'emploi de personnes en difficulté par une meilleure coordination des interventions.

Il doit permettre d'apporter une plus value aux usagers, aux structures et au territoire.

→ *L'espace concertation* regroupe les acteurs de l'emploi et de l'insertion, les élus et les acteurs économiques partenaires. C'est un espace d'échanges, d'analyse et de propositions qui a pour objet de donner du sens à la stratégie définie et mise en place par la Communauté de communes.

Il doit participer à l'émergence, à la définition, à la mise en œuvre de projets/actions partenariaux en lien avec les problématiques locales, le diagnostic territorial, etc...

→ *L'espace économique* permet d'assurer un rapprochement entre les acteurs économiques du territoire, les acteurs de l'emploi et de l'insertion et les élus.

Il favorise le développement d'une offre de services auprès des acteurs économiques par la définition et la mise en place d'un dispositif de veille et d'observation de l'Emploi, de l'Economie et du Foncier.

Le Président expose ensuite que les dépenses réalisées et engagées par le Pays Adour Landes Océanes pour accompagner la communauté dans le cadre de l'élaboration et de la mise en place de cette charte s'élèvent à 20 000 € net.

Puis il invite l'assemblée à se prononcer sur le projet de convention de partenariat correspondant à intervenir entre le Pays Adour Landes Océanes et MACS ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

11 – DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président fait le point sur les consultations en cours :

A – DESSERTE TRÈS HAUT DÉBIT DE MACS

La commission de Délégation de Service Public vient de procéder au recensement des plis et à l'ouverture des « premières enveloppes » des candidats suivants :

- SOGETREL Radio à Thaon Les Vosges (88155)
- LD Collectivités à Boulogne Billancourt (92100)
- Altitude Infrastructure à Val de Reuil (27100)

Les prochaines réunions courant septembre et octobre concerneront :

- l'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre et l'ouverture des « secondes enveloppes »
- l'examen du rapport d'analyse des offres et l'avis de la commission sur ces offres

Les négociations se dérouleront courant octobre/novembre et le choix du délégataire courant janvier 2008.

B – GESTION DÉLÉGUÉE POUR L'EXPLOITATION DE L'AYGUEBLUE

La commission de Délégation de Service Public a dressé la liste des candidats admis à présenter une offre pour la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du complexe aquatique « l'Aygueblue » :

- GESCLUB à Clichy (92110)
- UCPA à Paris (75968)
- CARILIS à Paris (75020)
- VERT MARINE à Gragny (27930)
- QUIETUDE, ENERGY et MTO à Paris (75013)

Le dossier de consultation leur a été immédiatement transmis, la date limite de réception des offres étant fixée au 15 octobre à 17 heures.

La commission de Délégation de Service Public se réunira dans le courant de la seconde quinzaine d'octobre pour procéder à l'ouverture des plis puis à l'examen de l'analyse des offres.

Les négociations se dérouleront courant novembre et la désignation du délégataire sera soumise à l'assemblée fin décembre.

12 - FINANCES COMMUNAUTAIRES - DÉCISIONS MODIFICATIVES

Rapporteur : Monsieur le Président

A - CREDITS SUPPLEMENTAIRES A L'OPERATION 934 : SIGNALISATION VERTICALE

Le Président informe l'assemblée qu'un virement de crédits, ne changeant rien à l'équilibre budgétaire, s'avère nécessaire en section d'investissement afin d'abonder les crédits prévisionnels

initialement inscrits à l'opération 934 du budget primitif 2007 concernant les dépenses afférentes à la signalisation verticale.

Le virement proposé se présente comme suit :

FONCTION/ARTICLE	DEPENSES	DEPENSES	OBSERVATIONS
822/204131		- 40 000 €	Subventions au département (giratoires et autres aménagements)
822/2152/934	+ 40 000 €		Signalisation Verticale

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision modificative.

B - CREDITS SUPPLEMENTAIRES A L'OPERATION 937 : SIGNALISATION HORIZONTALE

Le Président informe l'assemblée qu'un virement de crédits, ne changeant rien à l'équilibre budgétaire, s'avère nécessaire en section d'investissement afin d'abonder les crédits prévisionnels initialement inscrits à l'opération 937 du budget primitif 2007 concernant les dépenses afférentes à la signalisation horizontale.

Le virement proposé se présente comme suit :

FONCTION/ARTICLE	DEPENSES	DEPENSES	OBSERVATIONS
822/2041320414		- 40 000 €	Subventions aux communes dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage
822/2152/937	+ 40 000 €		Signalisation Horizontale

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision modificative.

13 - ADHESION DE MACS AUX RESEAUX INFORMATIQUES DE DISTRIBUTION DE BILLETS DE SPECTACLES, D'EVENEMENTS CULTURELS/ CONVENTIONS DE MANDAT AVEC TICKETNET ET LA FNAC.

Rapporteur : Monsieur Eric Kerrouche

Le rapporteur expose que la Communauté de communes organise au fil des années des spectacles de plus en plus nombreux et divers (théâtre, musique, concerts, festivals...) sur son territoire.

Il propose afin d'élargir les points de vente de la billetterie de ses spectacles et pour s'adapter à un mode de réservation très utilisé par les internautes et le public fréquentant les grandes surfaces culturelles, que MACS adhère aux deux réseaux informatiques nationaux de vente de billets de spectacles, que sont :

- Ticketnet
- FNAC France billets

Cette démarche ne coûte rien à la Communauté de communes puisque ces deux réseaux se rémunèrent par une commission incluse dans le prix de vente du billet, cette commission s'ajoutant au prix de vente fixé par MACS pour chaque manifestation.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur les projets de convention de mandat à intervenir d'une part entre MACS, et Ticketnet d'autre part entre MACS et la FNAC France billets, ce qu'elle fait en les adoptant à l'unanimité.

14 – INFORMATIONS DIVERSES

- Le Président informe l'assemblée de la passation des marchés suivants selon la procédure adaptée :
 - *Objet du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction du Centre Technique de MACS dans la ZAE communautaire de Laubian II à Seignosse*
Titulaire du marché : SCPA Lafargue/Lapassade à St-Vincent-de-Tyrosse
Montant du marché : 6 % du coût prévisionnel HT des travaux
Signature du marché : 12/07/07
 - *Objet du marché : Location de matériels informatiques pour les services de MACS (6 portables Mac)*
Titulaire du marché : Mac In The City, SARL La Courte Echelle, à Bordeaux
Montant du marché : 643,81 € HT/mois sur 20 mois (assurance comprise)
Signature du marché : 21/08/07
 - *Objet du marché : Elaboration, conception, fabrication et impression de deux bulletins communautaires par an pendant 2 ans*
Titulaire du marché : Agence Caractères à St-Paul-les-Dax
Montant du marché : 14 860 € HT
Signature du marché : début septembre

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

- Le Président fait ensuite le point sur l'exécution des marchés concernant :
 - l'installation et la mise en service des panneaux lumineux d'informations électroniques
 - le débroussaillage des bas côtés et le curage des fossés
- Interviennent ensuite :
 - Messieurs Jean-Pierre Dufau et Ladislav de Hoyos concernant le projet d'organisation du mondial juniors de surf sur MACS en mai 2008
 - Monsieur le Président concernant :
 - l'organisation de la première édition de MACS'Y GOLF CUP associant les responsables d'entreprises et les élus de MACS le vendredi 26 octobre au golf de Moliets dans le cadre de l'OPEI
 - la présentation future d'un nouveau logiciel de gestion des centres de loisirs agréé par l'ALPI, la CAF et le Conseil Général
 - Monsieur Francis Dubertrand à propos des difficultés éprouvées par les petites communes pour la délivrance des certificats de conformité en urbanisme
 - Monsieur Francis Lapébie qui rappelle la création demandée d'un groupe de réflexion sur les fonds de concours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Le secrétaire

Jean LALANNE

Le Président

Michel CASTETS